

## Le Conseil municipal en Bref...

Séance du 3 décembre 2018.

### Décision modificative numéro 2 - Budget 2018.

Le budget primitif a été voté le 12 avril 2018, pour un montant 4 082 520 € en section de fonctionnement, et en suréquilibre pour la section d'investissement (3 885 402,41 € en recettes et 3 346 018,78 € en dépenses).

Quelques opérations nécessitent d'ajuster les chapitres concernés. L'ensemble de ces modifications, présentées en annexe, s'équilibre de la façon suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<b>BP 2018</b>	<b>DM n°1</b>	<b>DM n°2</b>	<b>BP + DM</b>
Dépenses	4 082 520 €	193 623 €		4 276 143 €
Recettes	4 082 520 €	193 623 €		4 276 143 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>BP 2018</b>	<b>DM n°1</b>	<b>DM n°2</b>	<b>BP + DM</b>
Dépenses	3 346 018,78 €	187 819 €	45 100 €	3 578 937,78 €
Recettes	3 885 402,41 €	187 195 €		4 072 597,41 €
Recettes d'investissement non affectées	539 383,63 €	-624 €	-45 100 €	493 659,63 €

### Versement de fonds de concours pour les travaux de renouvellement et d'extension sur le secteur de Saint-René.

Saint-Brieuc Armor Agglomération va réaliser des travaux sur les réseaux humides, pour le projet de renouvellement et d'extension sur le secteur de Saint-René. Ces travaux nécessitent la création d'un réseau d'eaux usées, ainsi que le remplacement d'une partie du réseau existant.

La participation de la commune fait l'objet d'une convention entre Saint-Brieuc Armor Agglomération, le Conseil Départemental et la commune d'HILLION, conformément au tableau suivant (détail dans la convention en annexe) :

<b>Réseaux humides</b>	<b>Montant travaux</b>	<b>Part SBAA</b>	<b>Part commune</b>	<b>Part Conseil</b>
<b>TOTAL</b>	<b>868 017.76 €</b>	<b>493 247.13 €</b>	<b>111 464.07 €</b>	<b>263 306.56 €</b>

\* montants HT

### Participation financière de la commune pour deux logements locatifs sociaux aux Quilles, modifications.

Les travaux sont actuellement terminés et « Côtes d'Armor Habitat » a adressé à la commune une demande de participation à la charge foncière, sur la base de 7 000 € par logement. Il y a lieu d'en prendre compte et de fixer la participation selon cette demande.

## **Autorisation spéciale d'ouverture de crédits avant le vote du budget prévisionnel 2019.**

### **Tarifs communaux 2019.**

Pour 2019, comme pour 2018, les élus ont fait le choix de ne pas proposer d'augmentation. Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Validation des dépenses en investissement pour des valeurs unitaires inférieures à 500 euros.**

#### **Syndicat départemental d'Énergie, modification des statuts.**

#### **Syndicat départemental d'Énergie, remplacement d'un mât Espace Palante.**

Le Syndicat Départemental d'Énergie a chiffré à 1 280€ HT le remplacement qui comprend la dépose et la fourniture du mât et la fourniture et pose d'une nouvelle lanterne.

#### **Aménagement de la Vallée du Cré, avenant au lot numéro, aire de jeux.**

Le montant total des travaux supplémentaires s'élèverait donc à 1 896.00€ HT.

#### **Isolation thermique par l'extérieur de bâtiments communaux, avenants.**

Les travaux ont démarré en octobre sur les deux bâtiments. Le suivi de chantier laisse apparaître des opportunités de travaux supplémentaires sur les 2 lots attribués :

##### **Lot 1 : Isolation du restaurant scolaire de Saint-René**

- Réalisation d'une isolation thermique en soubassement au contact du sol sur une hauteur de 20 cm. Montant des travaux: 1590.00 euros HT

##### **Lot 3 : Isolation de la salle des fêtes du Gué Rouget**

- Travaux habillage bandeau zinc et bandeau ardoise : Montant des travaux : 2 683.95 euros HT.
- Peinture des dauphins de gouttières et dessous de toit et mise en œuvre de platine pour permettre fixation du porte drapeau. Montant des travaux : 866.63 euros HT.  
Montant total : 3 550.58 euros HT

### **Convention de mise à disposition et de gestion des locaux avec l'Association diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier.**

Par délibération en date du 21 mars 2017, le Conseil Municipal a acté la vente des salles paroissiales au profit de Côtes d'Armor Habitat pour la création de logements pour personnes vieillissantes en situation de handicap. Ce projet comporte la création de trois logements (3T1) et d'une salle commune.

Il a été décidé d'utiliser à cette fin une partie des locaux sis 15 rue des Jardins, locaux qui seront mutualisés avec le service de la Médiathèque.

#### **Convention d'occupation précaire du logement situé 10 Place de l'Église.**

Suite à la libération du logement situé 10 Place de l'Église, il est décidé de le mettre en location par le biais d'une convention d'occupation précaire d'une durée de 6 mois renouvelable pour la somme de 400 euros mensuels en attendant la concrétisation d'un projet communal.

### **Mise en œuvre du droit de préemption urbain, information.**

La commune acquiert par voie de préemption la parcelle bâtie sise 1 rue Olivier Provost, appartenant aux consorts Penault.

Cette parcelle fait l'objet d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme : emplacement n°13 « Aménagement paysager et prolongement de la venelle ». Cette acquisition permettra de créer une continuité piétonne entre les différents commerces de proximité du bourg d'Hillion et d'assurer un réaménagement de cet espace.

La vente se fait aux conditions fixées dans la déclaration d'intention d'aliéner au prix de 30 000 euros, le prix de vente étant conforme à l'avis du service des Domaines en date du 12 octobre 2018.

### **Dénomination des rues du lotissement du Pommier.**

Il est décidé d'attribuer des noms aux 3 nouvelles voies du lotissement, sur le thème des oiseaux de la Baie de Saint-Brieuc, de par la proximité géographique avec le littoral :

- Rue des Tadornes
- Rue des Pluviers
- Rue des Sternes

### **Indemnité de conseil alloué au trésorier municipal.**

### **Chantier d'insertion des brigades vertes, reconduction de la convention pour l'année 2019.**

### **Acquisition d'un bac d'équarrissage, modification de la délibération du 17 septembre 2018.**

Pour mémoire, une délibération du Conseil Municipal du 17 septembre dernier a été prise concernant l'acquisition mutualisée d'un bac d'équarrissage réfrigéré d'une contenance de 750 litres par les communes d'Hillion, Yffiniac, Langueux et Trégueux. Le montant de cet achat était estimé à 5 200,00 € HT.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé d'accueillir cet équipement sur son territoire, la convention prise précédemment doit alors être revue au niveau des modalités de financement de l'équipement.

La répartition financière sera donc la suivante :

Commune d'Yffiniac : 25 %

Commune d'Hillion : 25 %

Commune de Langueux : 25 %

Commune de Trégueux : 25 %.

### **Convention de concession avec la Société Baie d'Armor Aménagement pour le lotissement du secteur de l'Hôtelet.**

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants à l'intérieur du périmètre de l'opération, ces travaux étant réalisés dans le cadre de la concession.